

## **CR du Conseil du 31 mars 2015**

Le conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 31 mars 2015, à 20h00.

Les points à l'ordre du jour ont été adoptés.

### **Approbation des comptes administratifs 2014**

La Commune de Courcelles-Chaussy/Landonvillers présente, à l'issue de l'exercice budgétaire 2014, un excédent de 170 922 € en résultat de clôture de son compte administratif principal et de 247 306 € pour le compte administratif du service assainissement. Pour mémoire, le résultat de clôture du compte administratif représente l'excédent ou le déficit constaté à l'issue de l'exercice budgétaire précédent.

### **Approbation des comptes de gestion 2014**

Après s'être assuré de l'exactitude des écritures comptables présentées par le receveur municipal (trésorerie de Courcelles-Chaussy), le conseil municipal a adopté les comptes de gestion 2014 sans observations ni réserves, tant pour le service principal que le service assainissement.

### **Budget principal et budget assainissement – affectations des résultats de fonctionnement 2014**

Chaque année, après l'adoption des comptes administratifs, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement au budget primitif de l'année suivante. S'ils sont excédentaires, ce qui est le cas cette année à Courcelles-Chaussy, ils peuvent être utilisés pour financer de nouveaux investissements mais aussi conservés en réserve afin de se prémunir contre d'éventuelles difficultés futures.

### **Budgets primitifs 2015**

La Commune de Courcelles-Chaussy/Landonvillers a prévue pour 2015 un budget principal de 2,56 millions d'euros en fonctionnement (= services quotidiens rendus par la commune) et de 1,17 millions d'euros en investissement (= travaux et nouvelles infrastructures), soit un budget total de 3,73 millions d'euros. Quant au budget assainissement, il a été prévu 373 160 € pour l'exploitation du service et 806 390 € pour l'investissement, soit un budget total de 1 179 550 €.

### **Taux d'imposition applicables en 2015**

Le conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers décide de ne pas augmenter en 2015 les taux d'imposition communaux. Pour mémoire, les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés à Courcelles-Chaussy depuis 1984.

### **Mise à jour des taxes et tarifs communaux pour 2015**

Le conseil municipal ajuste légèrement la valeur des taxes et des tarifs communaux afin de maintenir le meilleur niveau de service possible durant l'année 2015. La taxe d'assainissement par m<sup>3</sup> d'eau utilisée est maintenue au montant de 2014 et 2013.

### **Création d'un court de tennis couvert – demande de subvention**

Dans le cadre du financement de l'opération, la Commune sollicite une subvention au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (F.E.A.D.E.R.).

### **Subventions**

Le conseil municipal attribue 3495 € de subventions de fonctionnement et 1125 € de subventions d'investissement à diverses associations de la commune.

### **Demande de subvention au titre des amendes de police**

Ce dispositif utilisant les recettes issues des amendes de police relatives à la circulation routière permet aux collectivités de financer des aménagements de sécurité routière, comme la pose de coussins berlinois, d'un radar pédagogique et de signalisations réglementaires cette année à Courcelles-Chaussy.

### **Audit énergétique - demande de subvention à l'ADEME**

Le Conseil municipal sollicite l'aide financière de l'ADEME Lorraine dans le cadre de l'audit énergétique des bâtiments communaux en cours de réalisation, lequel doit déboucher à moyen terme sur d'importantes économies en matière de dépenses d'énergie pour la collectivité.

### **Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Le Conseil municipal donne un avis favorable à ce rapport de la Communauté de Communes du Pays de Pange, qui évalue chaque année le coût des charges qui lui sont transférées par ses communes membres.